

RÉACTION DU MAC DE MONTRÉAL AU RAPPORT DE LA COMMISSION DUCEPPE :

Un travail sérieux, dont les conclusions ne sont toutefois pas à la hauteur

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal réagit de façon mitigée au rapport de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi rendu public aujourd'hui par ses coprésidents.

Le MAC de Montréal reconnaît d'emblée que la commission a fait un travail sérieux pour analyser et documenter les impacts des changements imposés unilatéralement au régime d'assurance-chômage par le gouvernement Harper et rappeler les problèmes fondamentaux qu'il comporte depuis les grandes réformes des années 1990 (faible taux de couverture, discrimination systémique à l'endroit des femmes, etc.). Plusieurs recommandations formulées par la commission s'appuient sur les constats déjà faits par les groupes de chômeurs et chômeuses et vont dans le sens de leurs revendications.

Cela dit, certaines recommandations sont loin d'être à la hauteur des constats qu'elle a faits. Le porte-parole du MAC de Montréal, Hans Marotte, dénonce notamment le fait que la commission recommande de poursuivre et même d'accentuer le détournement des fonds censés servir à l'indemnisation des chômeurs et chômeuses pour financer les programmes de formation de la main-d'œuvre. Selon lui, «*il est impossible de parler d'une bonification du régime d'assurance-chômage sans remettre au cœur du débat la question de la participation de l'État à son financement – un aspect à propos duquel la commission est particulièrement frileuse*».

Mise sur pied dans le cadre de la «gouvernance souverainiste» et après que le Parti québécois eut inclus cette idée dans son programme, la commission souligne avec raisons les difficultés fondamentales, voire l'impossibilité de procéder à

ce que le PQ appelle le «rapatriement» du régime. Toutefois, la commission fait fausse route en recommandant la voie d'une entente administrative entre Québec et Ottawa en vertu de laquelle le gouvernement provincial administrerait le régime. Comme l'a souligné le professeur Henri Brun dans l'avis juridique qu'il a déposé à la commission, Ottawa continuerait à définir les normes et critères du régime. Pour Hans Marotte, «*ce serait là certainement la pire des hypothèses, alors que Québec serait réduit à administrer un régime totalement inadéquat*».

Le MAC de Montréal est d'avis que le problème du régime d'assurance-chômage n'en a jamais été un de juridiction: il s'agit au fond de savoir si nous voulons, collectivement, prendre les moyens nécessaires pour nous donner un régime qui assure une protection digne de ce nom aux travailleurs et travailleuses en chômage.

Depuis le dépôt de la réforme, les groupes de chômeurs et chômeuses n'ont cessé d'exiger son retrait et la remise sur pied d'un régime complet et universel. Or, «*on ne peut parler des deux côtés de la bouche: ou bien on dit que la réforme doit être combattue et alors il faut travailler à créer les alliances nécessaires avec les autres provinces; ou bien on se tourne vers Québec et on en aura pour des années de pourparlers sans fin*». Le MAC de Montréal est bien déterminé à poursuivre la première option.

Créé en 1970, le Mouvement Action-Chômage de Montréal est le plus ancien groupe de défense des chômeurs et chômeuses au Canada. Il fait partie du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).